



AVIERNOZ

Tél 04 50 22 41 92 / Fax 04 50 22 41 70

mail : mairie.aviernoz@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 15 NOVEMBRE 2016

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 15 Présents : 14

Votants : 14 Procuration : 0

Le quinze novembre deux mille seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AVIERNOZ, dûment convoqué, s'est réuni, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude JACOB, Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2016

Présents : JACOB Claude, AVET LE VEUF Eric, BRUILLOT Sandrine, DURET Christian, DELETRAZ Anthony, DELILLE Mathieu, JEHL Marie-Odile, LAMBERSENS Paul, LANTERI Ludovic, LARMURIER Christine, ODORICO Laure, RITTAUD Arlette, RUBIN DELANCHY Jean-Yves, VILLEMAGNE Michaël

Excusé : PELLARIN Benoit

Secrétaire de séance : ODORICO Laure

Délibération n°2016-77

PROJET DE REVISION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE ETABLI PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR LA PERIODE 2016-2035

Acte certifié exécutoire :

25 NOV. 2016

Transmis en Préfecture

le :

25 NOV. 2016

Affiché le :

25 NOV. 2016

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2016-2035 en vertu des dispositions des articles L 212-1 et L 212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier et prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 85.7614 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME,
Le Maire, Claude JACOB

